

DÉCLARATION DE L'AFRIQUE DU SUD À LA SOUS-COMMISSION 3 (2E TOUR)

Le 26 novembre 2020

**LETTRE SUR LA VOIE À SUIVRE EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS ESSENTIELLES
DE LA SOUS-COMMISSION 3 [Circulaire ICCAT n°7703/20]**

Cher M. Pheeha,

J'espère que vous vous portez bien en cette année difficile non seulement pour l'Afrique du Sud mais aussi pour tous les autres États membres pour mener à bien l'important travail de gestion et de conservation des thonidés de l'Atlantique et d'autres espèces marines apparentées.

L'Afrique du Sud soutient la proposition du Président de la Sous-commission 3 sur le germon de l'Atlantique Sud, c'est-à-dire la prolongation de la Recommandation 16-07 de l'ICCAT d'un an jusqu'en 2021 (PA3-701), y compris toutes les mesures de conservation et de gestion actuelles qui y sont contenues.

Conformément à la circulaire n°7324/2020 de l'ICCAT, l'Afrique du Sud souhaite également informer le Secrétariat que, conformément au paragraphe 4a) et b) de la Rec. 16-07, elle reportera la sous-consommation de son quota de 2019 afin de le pêcher pendant la saison de pêche 2021. La sous-consommation de 2019 s'élève à 1.097,13 t.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

(Signé)

M. Qayiso Mketsu
Chef de délégation de l'Afrique du Sud
Sous-commission 3